

## CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2022

Etaient présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DUPUIS, CHABOISSON, DOUCET, PERRAULT, PERRON, VIGNAUD, MME BOULINEAU.

Etaient Absentes-excuses : Mmes LIDDLE et THAUVIN

Le vendredi 23 septembre 2022 à 18h30, Monsieur Marc de BECDELIEVRE a ouvert la séance et Madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour ce que le conseil accepte à l'unanimité.

### Délibérations

- Monsieur le Maire rappelle que l'agent technique communal est sapeur-pompier volontaire et propose d'approuver la convention de disponibilité à signer avec le SDIS afin de l'autoriser à quitter son lieu de travail un maximum de 10 heures par mois pour assurer des missions opérationnelles et 5 jours par an pour des formations, sans contrepartie financière pour la commune.  
Mme Boulineau demande des précisions sur les heures accordées et Mr Vignaud sur la suffisance de ce nombre d'heures en cas de sinistre grave.  
Mr le Maire précise que 10 heures est un maximum mensuel, géré par l'agent en liaison avec le maire suivant le travail communal programmé, et qu'en cas de force majeure, la situation sera examinée au cas par cas pour décision adaptée aux circonstances.  
Un accord unanime est donné.
- Monsieur le Maire indique la possibilité d'adhérer à deux groupements de commande proposés par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, l'un pour la vérification et le contrôle périodique obligatoire des installations électriques, blocs de secours et gaz des bâtiments publics, l'autre concernant la vérification, le contrôle périodique obligatoire et la maintenance des extincteurs. Après avoir pris connaissance des modalités de ces groupements de commande, et considérant que la mutualisation des achats dans ces domaines devrait conduire à une baisse de prix satisfaisante, le conseil décide unanimement d'adhérer aux 2 propositions citées ci-dessus.
- Après avoir pris connaissance des travaux de voirie réalisés, et de la légère sous-estimation de la dépense au moment du vote du budget, le conseil accepte à l'unanimité de procéder à des virements de crédits permettant d'approvisionner le budget adéquat et de procéder au paiement des factures.
- Afin d'intégrer les dépenses liées à l'AVAP-SPR dans l'actif communal, il est unanimement accepté de procéder à des opérations d'ordre budgétaire.

## **Informations :**

### **Halle-café**

Monsieur le Maire donne la parole à Gaël Perron et à Raphaèle Vezin (invitée au conseil), afin d'établir un point 'à chaud' sur les deux premiers mois d'ouverture de la halle café.

Afin de rentabiliser le site, monsieur Perron explique qu'il était préférable de prévoir des repas avec menu unique en plus de la prestation café et d'organiser des soirées à thèmes. Pour ce faire il a employé deux autres auto-entrepreneurs pour tenir la halle lors des jours d'ouverture.

Au bilan, les soirées à thème ont été un succès, et ce d'autant que la concertation préalable avec les gestionnaires du Lavoir à Preuilly/Claise a permis d'éviter une concurrence inutile.

Le site a été fréquenté à la fois par des touristes logés sur Boussay ou dans les communes avoisinantes, et par un noyau de personnes de Boussay et ses alentours.

Le cadre agréable, la météo particulièrement estivale, le matériel professionnel mis à disposition par la commune, et la bonne ambiance ont permis une ouverture réussie et prometteuse pour l'avenir.

La seule critique a concerné le bruit de voisinage occasionné lors des concerts, d'où la nécessité de revoir les horaires indiqués sur les flyers (10h – 22h).

Mr le Maire demande à monsieur Perron son intention ou non de poursuivre l'expérience l'an prochain ; ce dernier envisage favorablement cette possibilité. Mr le Maire précise que la question sera débattue de nouveau lors du vote du budget 2023, sur la base d'un bilan comptable définitif, de façon à fixer les tarifs de location pour 2023. Il indique également qu'il sera demandé au gérant de payer ses factures de consommation de fluides (eau, électricité).

Mr Doucet demande quelle solution de repli pourrait être envisagée en cas de mauvais temps lors d'une programmation de soirée à thème.

Il est répondu qu'il serait possible de louer les stands du comité des fêtes.

Monsieur le Maire fait appel aux conseillers pour connaître les retours qu'ils ont eu de cette ouverture :

Mme Boulineau indique que cet espace a été considéré comme sympathique et a permis la découverte ou redécouverte de Boussay,

Mr Dupuis fait part du problème d'information sur les soirées à thèmes qui auraient pu être diffusées sur le site de la mairie et même sur « Maires et Citoyens ».

Mr Perron explique qu'il n'a pas eu besoin de faire appel à ces deux outils de communication, d'autant qu'il a dû refuser du monde lors de certaines soirées.

Monsieur Perron et madame Vezin souhaiteraient si possible l'installation d'un système coupe-vent, afin d'être plus protégé lors de bourrasques de vent et de pluie.

Mr Vignaud suggère un système de déliants en bois.

Mr le Maire propose de se renseigner sur les possibilités d'aménagement qui pourront être acceptées dans le cadre du site patrimonial remarquable (S.P.R.) mais aussi des possibilités d'aides financières pour ces travaux.

Monsieur le Maire aborde ensuite la partie financière de l'opération en rappelant que pour cette année le lieu a été mis gratuitement à disposition de Gaël Perron. Il rappelle que pour 2023, il conviendra de prévoir le paiement d'un loyer, ainsi que la pose d'un sous-compteur

électrique et eau, afin de garder toute transparence dans la gestion de cette structure.  
Mr Chaboisson félicite l'équipe municipale précédente d'avoir créé cet espace et l'équipe actuelle d'avoir trouvé une solution d'utilisation. Il propose de réfléchir à l'élaboration d'un loyer suivant la marge réalisée plutôt qu'un loyer fixe.  
Il aborde ensuite l'aménagement paysager afin d'apporter plus de verdure et d'ombrage.  
Mr le Maire indique avoir contacté les services de l'ADAC dont il attend des propositions qu'il examinera avec Mr Chaboisson.

Mr Doucet souhaite savoir si la halle a été demandée à la location au cours de l'été, question à laquelle Mr le Maire répond que non mais que cela ne semblait pas possible du fait que ce lieu et le matériel avaient été mis à disposition par convention à Gaël Perron, qui en était gestionnaire et pour laquelle il avait une assurance spéciale occupant. La mairie va demander un complément d'information à son assureur au sujet des risques qui pourraient être encourus pour le matériel.

### **Budget 2022:**

Mr le Maire fait le point des dépenses de fonctionnement en évoquant le dépassement des crédits votés à l'article des dépenses d'électricité dû à l'augmentation des tarifs edf et ceux d'achat de carburant dû au fait de l'augmentation des tarifs des combustibles mais aussi à l'acquisition du tracteur tondeuse. Ces dépenses seront comblées par les sommes votées au niveau du chapitre. Il en sera de même au chapitre des charges de personnel avec le versement du RIFSEEP et de l'augmentation de l'indice de rémunération.

Il indique ensuite être un peu déçu de l'impact des dépenses électriques suite à l'installation de la pompe à chaleur de la mairie, mais Mr Dupuis souligne que la mairie est mieux chauffée, avec plus de confort.

Mr le Maire fait ensuite un point sur les programmes d'investissement :

Les travaux de la salle d'exposition ont bien avancé, il faut maintenant contacter le peintre pour son intervention. Il en profite pour évoquer l'éventuel refus de la subvention demandée au titre de la DETR.

Les travaux du cimetière ont débuté mais il faut rappeler l'entreprise car pas de nouvelles depuis la fin des vacances.

Les délais des travaux du hangar technique sont reportés car le permis a été refusé faute d'appel obligatoire aux services d'un architecte. Cela ne remet pour autant pas en cause la légitimité du projet.

La création de la porte entre le secrétariat et la salle de réunion de la mairie a été faite, nous attendons le passage de l'électricien pour demander à l'agent technique de réaliser les travaux de peinture et de tapisserie du futur secrétariat.

### **Communauté de communes :**

#### **1) Voie verte :**

Mr le Maire rappelle que la deuxième partie du parcours de la voie verte, entre Preuilley/Claise et Tournon St Pierre sera inaugurée demain 24 septembre sous l'appellation 'La Zarbi'cyclette 2022' et s'arrêtera sur Boussay à Humeau ou un vin d'honneur attendra les participants.

#### **2) Monsieur le Maire fait un compte rendu du dernier *conseil communautaire* au cours duquel**

- il a été donné un avis défavorable au projet éolien de Charnizay-St Flovier
- les zonages de collecte des déchets ménagers ont changé et le plafonnement éventuel de la taxe rejeté
- un remaniement du bureau a eu lieu suite au décès de Mr Vannier, Vice-Président en charge des déchets.

### **Recensement de la population 2023 :**

Monsieur le Maire informe avoir nommé la secrétaire de mairie, comme coordonnateur du prochain recensement, et être à la recherche d'un agent recenseur.

### **Pylône :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'avec l'installation du pylône à la croix Gilette, la téléphonie mobile passe beaucoup mieux.

### **Eau :**

Monsieur le Maire fait part du mécontentement des usagers de l'eau potable car il y a souvent des coupures, sans avertissement préalable. Il indique avoir signalé ces anomalies au Président du syndicat de l'eau.

### **Village fleuri :**

Mr Salais informe les conseillers du passage du jury des villes et villages fleuris du 12 juillet, et fait part de leur satisfaction, félicitant l'agent communal de l'entretien de tous les espaces.

### **Cimetière :**

Mr Salais fait un compte rendu de sa visite du cimetière de Paulmy, totalement enherbé, pour lequel il faut acquérir des équipements onéreux pour les travaux et de nombreuses heures pour l'entretien.

Pour Boussay il serait peut-être plus judicieux de rester sur des opérations régulières de désherbage.

Mr Chaboisson suggère un désherbage basé sur le brûlage.

Mr le Maire s'interroge sur le bien-fondé de l'acquisition d'un brûleur à vapeur au niveau du SiVOM des 2 Rivières.

### **Logo :**

Monsieur le Maire souhaiterait un logo pour la commune et indique qu'un habitant pourrait faire des propositions suivant des thématiques représentatives.

Il demande donc à chaque conseiller de noter 3 mots qui pour eux représentent la commune.

Après cet exercice, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 15.